



Avis aux randonneurs

Restrictions d'accès aux sentiers

Vigilance Canicule suivant arrêtés préfectoraux

En cas de vigilance Rouge :

Sentiers interdits au public

En cas de vigilance Orange :

Sentiers interdits de 12h à 23h59

En cas de vigilance Jaune :

Sentiers ouverts

Par arrêté communal - Communes du Grand-Auverné et de Moisdon-la-Rivière